

Règlement 2017 des RENCONTRES de PHOTOGRAPHIE SOUS-MARINE du Bassin d'Arcachon

(Conforme aux principes du règlement de la coupe de France de photo animalière)

Cette rencontre (amicale !) de photos sous-marines est organisée par le CODEP 33 de la FFESSM, avec le support logistique du club OCEANA (SCA agréé)

Compétition de photo sous-marine : Photo numérique exclusivement

Dates : 2 et 3 septembre 2017 (coefficient de marées = 42)

Durée : La compétition se déroulera le samedi sur 2 manches de 1h 15.

Lieu : Club de plongée L'OCEANA à Arcachon

1) L'EQUIPE COMPETITION

La composition de l'équipe compétition est :

- un plongeur photographe
- un accompagnateur

Rôle de chaque participant à l'équipe :

- le plongeur photographe est le compétiteur. Il est responsable de son équipe. Il est le seul autorisé à opérer les prises de vue. Il doit respecter et faire respecter par son équipe, le règlement des rencontres, les consignes et normes de sécurité. Son niveau technique de plongée doit être au minimum niveau 2 de la FFESSM (ou équivalent).
- L'accompagnant a pour rôle la sécurité plongée de l'équipe en veillant particulièrement aux temps et profondeurs de plongée atteints, afin de demeurer dans les limites des prérogatives de chaque niveau. Il doit accompagner le photographe dans toutes ses immersions, se trouver à la même profondeur que lui et remonter simultanément.

Les compétiteurs sont censés avoir une parfaite connaissance de la réglementation en vigueur.

Fin de compétition = paliers terminés, compétiteur et appareil sortis de l'eau.

2) DOCUMENTS A FOURNIR

Tous les membres de l'équipe devront obligatoirement présenter aux organisateurs les documents suivants :

- Attestation d'assurance couvrant la pratique de l'activité (si l'assurance n'est pas liée à la licence)
- Certificat médical conforme aux règles FFESSM (validité en cours)

Un manquement à ces règles amènera l'organisation à refuser l'inscription de l'équipe.

3) DUREE

La compétition se déroulera sur une journée comprenant 2 plongées de 1h15.

Le lendemain est consacré à la délibération du Jury et au palmarès.

La fin de la compétition a lieu après le palmarès.

4) DEROULEMENT DE LA COMPETITION

PENDANT LA COMPETITION SEUL LE COMPETITEUR-PHOTOGRAPHE A LE DROIT D'EFFECTUER LA PRISE DE VUE

Il est interdit :

- de photographier une photo déjà réalisée,
- d'utiliser des animaux morts en accessoires.
- de nuire à l'environnement
- globalement, les compétiteurs doivent avoir un comportement écologiquement exemplaire et conforme au code du sport (lutte anti dopage compris !)

Les compétiteurs et leurs équipes pourront évoluer dans la zone de compétition, regagner et séjourner sur l'embarcation affectée, sans limitation de temps. Le temps passé sur l'embarcation n'est pas récupérable en dehors de la durée de l'épreuve.

Un parachute de palier par équipe est obligatoire.

La gestion de la plongée est conformément au code du sport confiée à un Directeur de plongée dont les avis sont sans appel.

Les commissaires et le directeur de compétition sont présents sur zone.

5) PROTOCOLE NUMERIQUE

Chaque compétiteur-photographe présentera au contrôle, lors de son enregistrement **les deux cartes** qu'il compte utiliser en compétition.

Une seule carte sera utilisable par manche.

Formatage des cartes mémoires en début de chaque manche.

Le double enregistrement (RAW et JPEG) est autorisé. Seul le JPEG sera pris en compte dans la compétition. Si 2 cartes mémoire sont présentes simultanément dans le boîtier photo, les 2 seront formatées avant chaque début de plongée.

Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées (vérification obligatoire).

Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau

Le nombre de vues autorisées par manche est égal à 80 (incluant la photo du numéro d'équipe) avec possibilité d'effacement uniquement durant le temps de plongée. Aucune manipulation ni effacement d'images ne sont autorisés après la fin de la manche.

Autorisation d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers exception faite du recadrage qui lui est interdit (vérification lors de l'enregistrement des cartes)

Les équipes devront rendre à l'issue des deux plongées

5 photos d'animaux de 5 sujets différents dont au minimum 2 poissons, toutes réalisées en immersion complète et sur un rapport de type proxy ou macro (entre 1/3 et 5/1). La mise en valeur de l'environnement spécifique du bassin d'Arcachon sera un plus apprécié.

PROPRIETE DES PHOTOS

Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images (promotion et enseignement). En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

6) PRESENTATION DES PHOTOS AU JURY

CHOIX DES PHOTOS

Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation.

Les cartes sont restituées en fin de journée à leur propriétaire pour sélection.

Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque photographe fait sa sélection sur son ordinateur obligatoirement en présence des autres compétiteurs. Il présente à l'organisateur la liste des fichiers sélectionnés en précisant l'orientation (verticale ou horizontale) et le cas échéant l'inversion de l'image (miroir droite-gauche). Durée de la sélection 1h30.

L'organisateur prélève sur son propre disque les cinq fichiers sélectionnés et effectue lui-même ces seules modifications autorisées sous contrôle du concurrent.

Aucune manipulation et aucune transformation d'image ne sera réalisable.

Pas de post production sur ordinateur autorisée

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection des photos par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

Les 5 images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées. Aucune modification ne sera apportée par le contrôle. Aucun retard ne sera toléré.

Les jurés doivent se tenir à l'écart des compétiteurs, tous doivent refuser une possible sollicitation.

La projection des photos sera opérée par catégories photo par photo.

Le classement des rencontres sera dans un premier temps réalisé par la somme arithmétique de la note de chaque image (5 images).

Le classement définitif sera jugé par une vision de l'ensemble de la série de chaque compétiteur.

Le choix des prix, notamment prix spéciaux est de la compétence exclusive du jury.

Les organisateurs ont demandé l'inscription de cette manifestation à la "Coupe de France de photo animalière de la FFESSM ",

7) RECLAMATIONS et SANCTIONS

- Une réclamation argumentée et écrite est recevable jusqu'à la projection des images aux compétiteurs. Elle ne peut être qu'exceptionnelle compte tenu du caractère amical de ces rencontres.
- Des sanctions sont applicables à l'équipe en cas de dépassement de temps pendant la compétition la sanction est l'effacement de 3 vues par minutes de dépassement ; les vues supprimées seront prises soit au milieu de la série, soit de manière aléatoire (au choix du responsable de compétition).

Les compétiteurs se doivent de participer à toutes les parties des rencontres (plongée, choix images, repas en commun, conférences, soirée, etc...)

Programme

Le nombre d'équipes est limité à la capacité d'accueil des embarcations.
Les plongeurs seront répartis dans les bateaux par tirage au sort. Les changements cordiaux sont possibles sous contrôle du Directeur de Plongée

Durée : La compétition se déroulera sur 2 manches de 1h 15 le samedi 2 septembre 2017
Des plongées préalables de repérage ou des extensions de séjour sont possibles (voir directement au club l'Océana)

Lieu : Club de plongée L'OCEANA - 14 rue du Capitaine Allègre - 33120 Arcachon – 05 56 83 98 95

Vendredi 1er septembre 2017 : accueil des compétiteurs possibles dès 18h30 au club de plongée l'Océana

Samedi 2 septembre 2017 :

07h00 : Rdv au club, petit déjeuner

07h15 : Finalisation des inscriptions, vérification du matériel, des cartes

07h30 : Briefing sécurité plongée et briefing compétition

08h00 : Départ des bateaux

08h30 - 9h45 : Immersion (basse mer – coefficient 42)

10h00 : Remise des cartes aux commissaires

12h00 : Repas sous forme de buffet au club

14h30 : Départ des bateaux

15h15-16h30 : Immersion (pleine mer – coefficient 48)

17h15 : Remise des cartes aux commissaires

17h45 : Choix des images en commun (lieu à préciser)

19h15 : Remise des images aux commissaires et projection aux compétiteurs

20h30 : Soirée festive

Dimanche 3 septembre 2017 :

8h : Réunion du jury

12h : Projection publique – Proclamation des résultats et remise des prix (lieu à préciser).

13h : Pot de l'amitié offert par l'Océana

Fiche d'inscription

Rencontres Photographie sous- marine du Bassin d'Arcachon 2 et 3 Septembre 2017

Compétiteur photographe (majeur)

Nom : Prénom :

Téléphone mobile :

E-Mail :

Numéro de licence FFESSM 2017 :

Niveau de plongée (FFESSM 2 mini ou équivalent)

Précisez ci-dessous votre adresse si changement depuis la souscription de la licence

Plongeur accompagnateur (majeur)

Il est possible de plonger à deux photographes

Besoin d'un plongeur accompagnateur " local " à prendre en charge par le compétiteur photographe (plongée et repas) OUI NON

Si NON à la question précédente, je viens accompagné(e) de :

Nom : Prénom :

Téléphone mobile:

E-Mail :

Numéro de licence FFESSM 2017 :

Niveau de plongée (FFESSM 2 mini) :

Besoin de blocs: OUI NON Nombre de blocs :

Tarifs :

Photographe 85€ Equipe 170€

Repas supplémentaires samedi soir (invité) : 27 € (nous le préciser à l'inscription)

Ci joint un chèque d'acompte de 100 €(pour l'équipe) à l'ordre de : CODEP 33 FFESSM

Signature

Rappel: conditions d'inscription

Etre âgé d'au moins 18 ans et être licencié à la FFESSM en 2017, être assuré pour la pratique de la plongée sous-marine, être plongeur niveau 2 minimum ou équivalent, posséder un certificat médical à jour. Chaque plongeur viendra équipé avec son propre matériel photographique, son ordinateur portable, ainsi que son matériel complet de plongeur (scaphandre autonome ou recycleur). Les plongeurs pourront plonger au nitrox, mais les blocs seront regonflés à l'air entre les 2 plongées. Les participants ayant besoin de blocs doivent le signaler lors de l'inscription.

Frais d'inscription

Le montant des frais de participation aux rencontres a été fixé (hors hébergement) à :
85 € par compétiteur, 170 € par équipe

Ces frais comprennent par personne :

- Le petit déjeuner du samedi matin
- Les 2 plongées du samedi dans le cadre des Rencontres, le gonflage à l'air.
- Le repas du samedi midi
- L'apéritif et le repas du samedi soir

Ces frais ne comprennent pas :

- L'hébergement
- Le repas du dimanche midi (seul un pot est prévu,)

L'inscription du photographe et de son accompagnant ne sera effective qu'à réception :

- De la fiche d'inscription (page 5) préalablement remplie
- D'un certificat médical et de l'attestation d'assurance (si non souscrite avec la licence)
- D'un chèque d'acompte établi à l'ordre du CODEP 33 FFESSM d'un montant de 100 € par équipe.

Date limite d'inscription : **15 aout 2017**

Le tout est à renvoyer à l'adresse suivante :

Catherine RAGOT
292 Avenue Aristide BRIAND
33700 MERIGNAC
Tél : 06 62 68 03 32
ragotc@orange.fr

Possibilité d'hébergement (à vos frais et à réserver directement auprès de l'hôtel) :

Hôtel LE NAUTIC
20 bd Plage
33120 Arcachon
Tél: 05 56 83 01 48
www.lenautic.fr

Tarif négocié pour la nuit du **1^{er} et du 2 septembre 2017** : 120 € chambre double, petit déjeuner